



CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 A 18:00
MAISON DES SERVICES PUBLICS**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Mme Odile YVINEC, nommée Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

La séance est ouverte.

Décision budgétaire - Débat d'orientation budgétaire 2022

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des orientations budgétaires 2022 de la collectivité, à en débattre, et à prendre acte de la tenue du débat.

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la programmation pluriannuelle des investissements 2022 - 2026 qui servira de base au vote de la section d'investissement lors du vote du Budget Primitif 2022.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Contre : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Autorisation de dépenses 2022

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Ne prennent pas part au vote : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Décision Modificative n°2 - 2021

Il est proposé au Conseil municipal de valider la Décision Modificative intéressant le budget principal et les budgets Location du patrimoine et service funéraire telle que présentée ci-après.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Tarifs 2022 - Modifications

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs municipaux 2022 comme présenté ci-après.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Ne prennent pas part au vote : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Création d'emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Demande de subvention au titre de la DETR 2022

La ville porte différents projets dont le financement peut être assuré par la DETR en 2022. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter les projets suivants au titre de l'exercice 2022.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines au 1er janvier 2022 - Modalités de gestion du service

Suite au Conseil de Communauté du 17 septembre dernier, la Ville a été sollicitée, pour avis, sur le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPLU) accompagnant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. Le 8 octobre dernier, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. Il lui revient désormais de se prononcer sur les modalités de gestion du service GEPLU et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention joint.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

SIVURIC - retrait de la commune du Faou

La Ville de Landerneau est sollicitée pour le souhait de la commune du Faou de se retirer du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVURIC). Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette intention.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Éducation Nationale : projet de convention pour la classe délocalisée à l'école Ferdinand Buisson

L'IME/IEM Kerdelune dispose d'une classe délocalisée à l'école F. Buisson. Il est proposé de reconduire la convention portant sur les modalités de fonctionnement de cette classe avec l'IME/IEM et l'Education Nationale.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

SCIC Enjeux d'enfance: convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Landerneau et la SCIC

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Enjeux d'enfance.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Appel à projet sur le développement des outils numériques dans les écoles

Le Conseil Municipal est invité à approuver la démarche de demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet pour le développement des outils numériques dans les écoles publiques et privées de Landerneau.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Renouvellement de la convention avec l'Atelier culturel

Le conseil municipal est invité à valider le projet de renouvellement de la convention avec l'Atelier culturel.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Calendrier des ouvertures dominicales 2022

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions d'ouvertures dominicales 2022.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Approbation d'une convention de groupement de commandes pour la fourniture d'aires multiservices

Un nouveau groupement de commandes, composé de quatre autres collectivités et une association, est proposé pour la fourniture d'aires multiservices
Le conseil municipal est invité à approuver les conventions constitutives.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Déclassement du domaine public communal d'une portion d'espace vert à Penguelen rue Vuillemin

Il est proposé au Conseil de décider le déclassement d'une portion d'espace vert du domaine public communal situé à Penguelen, à l'arrière des maisons de la rue Vuillemin.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY - Ne prend pas part au vote : 1 M. Patrick LECLERC

Cession à la Société Axiom Promoteur d'un terrain à aménager route de Penguelen

Il est proposé de vendre à la Société Axiom Promoteur d'Orvault un terrain à aménager pour l'habitat, route de Penguelen, au prix de 154 000 € net vendeur.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY - Ne prennent pas part au vote : 1 M. Patrick LECLERC

Avis sur la mise en concordance des documents du lotissement Cité industrielle du Bois Noir avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en concordance des documents du lotissement Cité industrielle du Bois Noir de 1964 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Avis sur la mise en concordance des documents du lotissement Buguel 1968 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de LanderneauDaoulas

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en concordance des documents du lotissement Buguel de 1968 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Avis sur la mise en concordance des documents du lotissement Buguel 1973 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en concordance des documents du lotissement Buguel de 1973 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Avis sur la mise en concordance des documents du lotissement Les Jardins de Mescoat avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en concordance des documents du lotissement Les Jardins de Mescoat de 1981 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Avis sur la mise en concordance des documents du lotissement communal du Tourous avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la mise en concordance des documents du lotissement communal du Tourous de 1964 avec le PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Acquisition de la voirie, des réseaux divers et des espaces communs du lotissement La Vallée de Kerlaran

Il est proposé au Conseil d'accepter le transfert à la Ville, de la voirie, des réseaux divers et des espaces communs du lotissement La Vallée de Kerlaran par une acquisition gratuite et de décider le classement au domaine public communal.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Dénomination de voies nouvelles au Roudous et au Lec'h

Dans le cadre de la création d'un habitat groupé au Roudous et d'un lotissement situé au Lec'h, il est proposé de dénommer plusieurs voies nouvelles.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Signature d'une convention avec le Centre Hospitalier relative à l'installation et aux modalités d'exploitation des stations Ti vélo

Le Conseil Municipal est invité à approuver le contenu de la convention jointe relative à l'installation et aux modalités d'exploitation de la station Ti vélo implantée à l'hôpital.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Signature avec la CCPLD d'une convention de gestion du service Ti Vélo

Dans le prolongement de la demande de la ville lors du Conseil Municipal du 23 avril 2021, de conserver la gestion du service de location de VAE en libre-service (Ti Vélo), les modalités de délégation de gestion ont été formalisées conjointement avec la CCPLD dans un projet de convention. Le Conseil municipal est invité à valider le contenu de cette convention qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2022 et à autoriser le Maire ou son représentant à procéder à sa signature.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Programme de relance de la démarche "Landerneau ville zéro mégot » - signature d'une convention avec la société Alcome dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP)

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des démarches en cours et à venir dans le cadre de la relance de la démarche "Landerneau ville zéro mégot" et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'éco-organisme Alcome.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Ne prennent pas part au vote : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Convention de transfert de voiries, réseaux et espaces communs avec la SARL La Vallée du Leck pour le permis d'aménager d'habitat et artisanat

Il est proposé de conclure avec la SARL La Vallée du Leck une convention de transfert de voiries, réseaux divers et espaces communs pour son permis d'aménager en habitat et artisanat.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY

Observatoire de l'énergie - rapport 2021.

L'observatoire de l'énergie est un outil de suivi des consommations d'énergie, mais également d'aide à la décision en matière de travaux et de gestion du patrimoine. Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport 2021.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

GRDF - Délégation de service public - rapport 2020

En application de l'Article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu d'activité de concession (CRAC) réalisé par GRDF doit être examiné en Conseil municipal qui est invité à en prendre acte.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

N°32 DEL2021_149 - Rapport d'activités 2020 de la ville

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2020 de la ville.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (RPQS SPAEP, SPAC et SPANC)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas a adressé, par courriel reçu le 21 septembre 2021, les rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport d'activités CCPLD 2020

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2020 de la CCPLD et à acter de sa présentation.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Vœu portant sur le financement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du projet de vœu et à en approuver le contenu.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Délégations de compétences du Conseil municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT - Compte-rendu des décisions du Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par délégation, conformément aux dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Fait à Landerneau,

Les pièces jointes sont consultables au Secrétariat Général.